

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 23 avril 2018

L'an deux mille dix huit et le vingt-trois avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Etaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Madame Myriam LEONARD, Monsieur Didier FABRE, Monsieur Jackie ROY, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur André CASSAN, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Laurent CARRERE, Monsieur Bernard MUCCI, Monsieur Raymond LORCA, Monsieur Yvon PAPAIX, Madame Béatrice BERTRAND, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Maryse ROUDIERE-CARBONNEL, Madame Sylvia GUERRERO, Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA, Monsieur Franck FAREZ, Madame Anne-Marie CLERGUE.

Procurations de vote :

Madame Anne-Marie EYCHENNE donne procuration à Madame Myriam LEONARD.

Madame Fatiha ZERAOUA donne procuration à Madame Chantal BLAZY.

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Monsieur Jackie ROY.

Monsieur Francesco ANTINI donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO.

Monsieur Stéphane FERRIER donne procuration à Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA.

Etaient absent(e)s : Monsieur Yves PAUBERT, Madame Marie-Pierre SIBER, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Patricia MENENDEZ.

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard MUCCI

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 février 2018.

I – AFFAIRES GENERALES :

- Décisions municipales prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation.
- Convention de servitudes entre Enedis et la ville de Lavelanet concernant les conditions d'occupation du domaine public pour une alimentation électrique d'une borne électrique.

II – AFFAIRES FINANCIERES :

- Vote des taux d'imposition 2018.
- Adoption du budget primitif principal 2018.
- Vote des subventions aux associations.
- Dossier de demande de subvention au titre du programme de Centre bourg engagé par la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée pour le projet de démolition de l'ancienne Maison de retraite.
- Dossier de demande de subvention au Contrat Régional Unique pour les acquisitions et les travaux de démolitions de l'îlot Sécoutous – Partie 2.
- DETR 2018 – Modification du plan de financement – Opération « Travaux de voirie – Programme 2018 ».
- FDAL 2018 – Modification du plan de financement – Opération « Travaux de voirie – Programme 2018 ».

III - AFFAIRES SCOLAIRES :

- Révision de la participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, année scolaire 2018/2019.

IV- URBANISME-CADASTRE :

- Achat à Monsieur GERARD Gaël d'un immeuble situé 15 rue Frédéric Soulié.
- Achat à Madame et Monsieur GILBERT Roland d'un immeuble situé 13 rue Frédéric Soulié.
- Achat à Monsieur MORA Manuel et Madame MORA Danièle d'un immeuble situé 11 rue Frédéric Soulié.

V- PERSONNEL :

- Mise à jour sur la gestion du personnel.

Monsieur Le Maire

Bonjour à toutes et à tous.

Monsieur Le Maire

Concernant l'approbation du procès-verbal du 27 février 2018.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (24 voix pour).

Affaires générales

Décisions Municipales prise par Monsieur Le Maire dans le cadre de sa délégation.

Y a-t-il des questions ?

Pas de question.

Convention de servitudes entre Enedis et la ville de Lavelanet concernant les conditions d'occupation du domaine public pour une alimentation électrique d'une borne électrique.

Monsieur Laurent Carrere

Par cette délibération, il s'agit d'établir une convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'une borne de recharge de voiture électrique. Cette deuxième borne sera à charge rapide c'est-à-dire une demi-heure environ de charge.

Monsieur Le Maire

On a déjà une borne sur la ville au Centre multisports qui est en activité actuellement. Celle-ci sera installée au Marché Couvert grâce aux financements TEPCV.

Des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci pour cette décision.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (24 voix pour).

On envisage également de remplacer certain véhicule. Au fur et à mesure des remplacements, nous mettrons, pour ceux qui resteront sur le plan local, du tout électrique.

Effectivement, au niveau économique et en terme de gestion, il y a un intérêt particulier.

Affaires financières : 3 délibérations sont à prendre, Madame Léonard en prendra la maitrise.

- **Vote des taux d'imposition 2018**
- **Adoption du budget primitif principal 2018**
- **Vote des subventions aux associations**

Myriam Léonard

Vote des taux des taxes locales c'est-à-dire Taxe d'Habitation, Foncier bâti et Foncier non bâti. Afin d'élaborer le budget primitif 2018. Monsieur maire a décidé de ne pas augmenter le produit ; Il maintient inchangé, pour l'exercice 2018, les taux d'imposition des taxes directes locales.

- Taxe d'habitation 12.01%
- Taxe foncière (bâti) 18.88%
- Taxe foncière (non bâti) 61.30%

Monsieur le Maire demande à ce qu'on délibère le taux des taxes.

Arrivée de Madame ALLABERT Emilie à 18h06

Monsieur Le Maire

Nous n'avons pas augmenté depuis un moment, malgré tous les travaux que nous mettons en place, parce que tout simplement, les taux d'imposition par rapport au Pays d'Olmes, sont, quand même, beaucoup plus élevés que sur l'ensemble de ce territoire. Par contre, je tiens à dire que sur le département, nous sommes, à l'heure actuelle, les taux, on vous dit, tout le temps, à Lavelanet que nous sommes élevés. Il est vrai que par rapport au territoire du Pays d'Olmes, nous sommes les plus élevés mais parce que tout simplement, historiquement, la ville de Lavelanet a supporté, pour l'ensemble des communes, des services qui ne sont toujours financés que par la mairie de Lavelanet.

Il manque plus de 3 500 personnes à Lavelanet également qui font qu'en terme de taxe d'habitation c'est plusieurs centaines de milliers d'euros qui ont disparu de nos recettes alors que la ville est restée la même. A nous de faire de la bonne gestion pour qu'on puisse compenser cette non augmentation et qu'on puisse continuer à faire les projets que nous avons inscrit dans notre programme.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (25 voix pour).

Adoption du budget primitif principal 2018.

Myriam Léonard

Présentation Générale du budget (Cf document)

Fonctionnement- Investissement

Y a-t-il des questions ?

Monsieur le Maire
Monsieur PINHO-TEIXEIRA

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Merci Monsieur le Maire. J'ai plusieurs questions effectivement en rentrant dans le détail de chaque chapitre.

Notamment, l'article 611 : Contrats Prestations Services.

Voté 2017, on était à 111 100€. Aujourd'hui, on vote un budget primitif à 90 000€ Cantine, machine à affranchir.

Comment obtient-on cette baisse ?

Monsieur CARBONNEL (agent au service comptabilité invité par le maire).
C'est du à la baisse de la cantine

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

J'avais les mêmes questions, je suppose que vos réponses seront les mêmes.

Pour les chapitres 6135, 614, 615221 et 61558

Le 61558 : Entretien autres biens mobiliers. On a voté budget prévisionnel à 26 000€, on a une dépense de 10 000€ supplémentaire et aujourd'hui on vote une baisse à 19 000€.

Monsieur CARBONNEL (agent au service comptabilité invité par le maire).
Cela vient essentiellement de la balayeuse avec de gros frais
On a 15 000€ de dépenses chaque année car c'est un vieux matériel.

Monsieur Le Maire

La balayeuse arrivera bientôt puisque les essais ont été faits. Ce qui nous permettra d'avoir un véhicule qui nous coûtera moins que jusqu'à présent. 25 ans, c'était un bon âge.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Sur le 617, Etudes et recherches : Analyse financière les 15 000€ je suppose que c'est l'étude KPMG que vous avez lancé pour l'année ?

Monsieur Le Maire
Tout à fait

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Sur le fonctionnement toujours, sur le 6226 en honoraire jusqu'à maintenant, en 2017, on avait voté 22 000€. 19 735,44€ réalisé. Où il est marqué : Divers.

Pour le budget 2018 ans, on prévoit que 2000€, les raisons ?

Monsieur Le Maire

Oui. L'année dernière, il avait eu pas mal d'affaire. Ce sont les frais engagés auprès de l'étude de maître Vidal sur différents dossiers liés notamment à des problèmes de personnel qui nous ont conduits à plaider devant les tribunaux puisque certains personnels avaient lancés des opérations importantes. Je crois que pour le seul d'entre eux, c'était déjà de l'ordre de 15 000€. Toute la procédure a duré presque 2 ans et a été financé à ce moment-là.

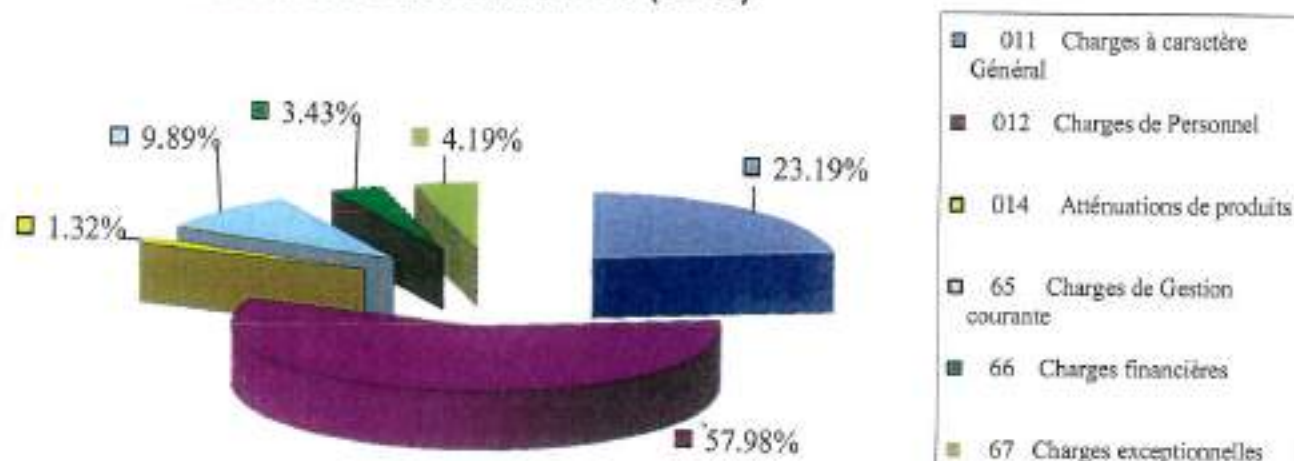
PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2018

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE

CHAPITRES	011 Charges à caractère Général	012 Charges de Personnel	014 Atténuations de produits	65 Charges de Gestion courante	66 Charges financières	67 Charges exceptionnelles	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE
MONTANT	1 691 440	4 228 000	96 588	721 092	250 000	305 554	7 292 674
Pourcentage	23.19%	57.98%	1.32%	9.89%	3.43%	4.19%	77%

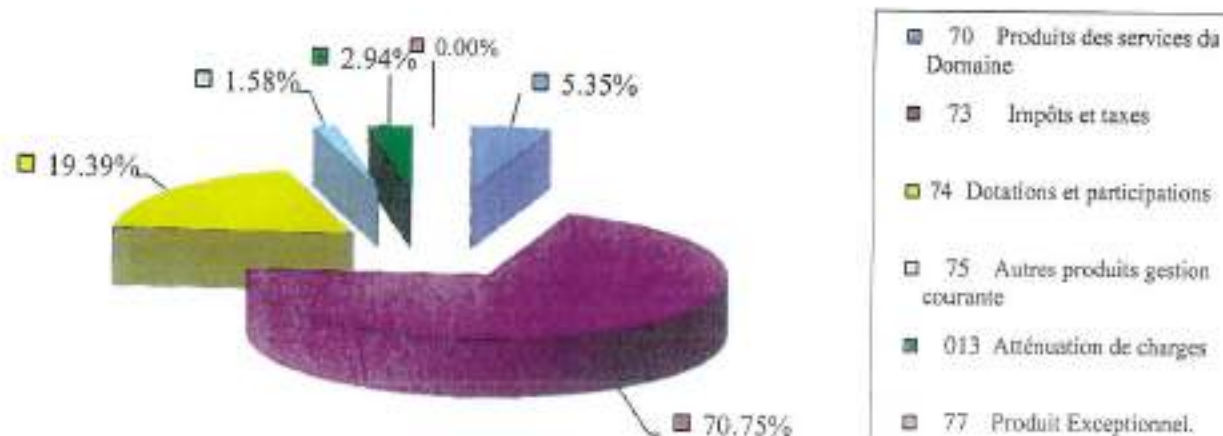
MONTANT DES DEPENSES (en %)



RECETTES DE L'EXERCICE

CHAPITRES	70 Produits des services du Domaine	73 Impôts et taxes	74 Dotations et participations	75 Autres produits gestion courante	013 Atténuation de charges	77 Produit Exceptionnel.	TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE
MONTANT	393 300	5 204 445	1 426 408	116 000	216 000	0	7 356 153
Pourcentage	5.35%	70.75%	19.39%	1.58%	2.94%	0.00%	100%

MONTANT DES RECETTES (en %)



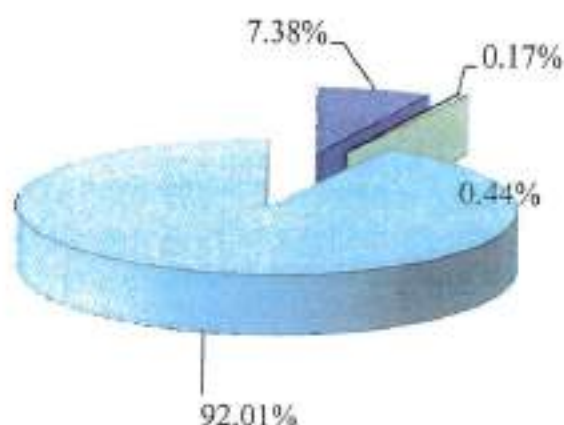
PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2018

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE

CHAPITRES	16-27 Remboursement Capital Emprunt	20 Etudes et subventions façade- OPAH	10-13 Remboursement subvention et taxes	20-21-23 équipement et travaux affectés par opération	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE
MONTANT	856 000	20 000	51 338	10 671 784	11 599 122
Pourcentage	7.38%	0.17%	0.44%	92.01%	100%

MONTANT DES DEPENSES (EN %)

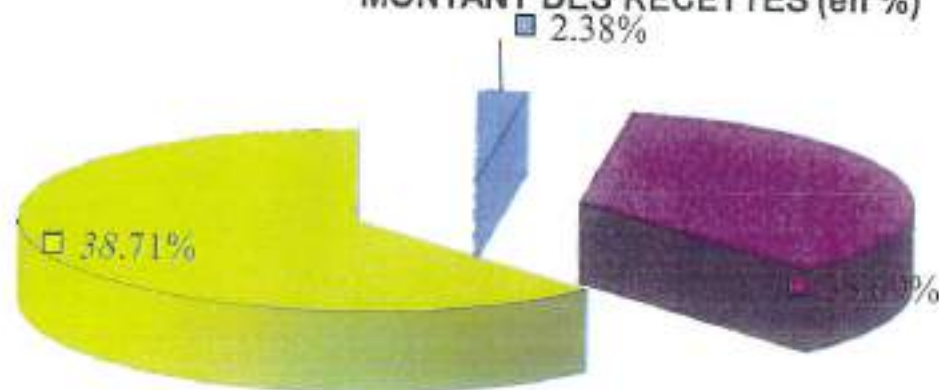


- 16-27 Remboursement Capital Emprunt
- 20 Etudes et subventions façade- OPAH
- 10-13 Remboursement subvention et taxes
- 20-21-23 équipement et travaux affectés par opération

RECETTES DE L'EXERCICE

CHAPITRES	10 Fond compensation TVA	13-024 Subventions cessions	16 Emprunts	TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE
MONTANT	269 254	4 037 246	7 006 000	11 312 500
Pourcentage	2.38%	35.69%	61.93%	100%

MONTANT DES RECETTES (en %)



- 10 Fond compensation TVA
- 13-024 Subventions cessions
- 16 Emprunts

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Pas de prévisions pour les années à venir alors ?

Monsieur Le Maire

Dans le prévisionnel, on n'a pas prévu d'avoir des problèmes.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Dans le 6237 : Publications. Je vois que jusqu'à maintenant on y avait rien réalisé. Aujourd'hui, vous prévoyez 17 000€ : Livre Lavelanet.

Monsieur Le Maire

C'est le livre sur Lavelanet qui sortira le 14 juillet sur l'histoire de la ville.

Mais qui se compense par une recette grâce à la vente des livres.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

D'accord. Au 6247 : Les transports collectifs. Je suppose que cette baisse est liée aux changements de rythmes scolaires.

Monsieur Le Maire

Et l'utilisation un peu plus importante de nos minibus pour nos services municipaux puisqu'avant on louait des minibus pour mener des opérations sur l'extérieur.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Au chapitre 12 : Charges de personnel. Un réalisé à 4 317 860,19€

Vous prévoyez 4 228 000€.

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire, vous nous avez présenté un prévisionnel à 4 210 000€

La raison de cette baisse ?

Myriam Léonard

C'est dû aux départs à la retraite

Monsieur CARBONNEL (agent au service comptabilité invité par le maire).

Ce budget est réalisé dans le détail alors que le DOB c'est du prévisionnel.

Monsieur Le Maire

C'est ce qu'on vous dit. C'est pour ça qu'on retarde souvent parce qu'on n'a pas forcément tous les éléments. Les éléments ont bougé encore aujourd'hui par rapport à certaines recettes, sur certaines opérations qui se sont faites entre temps.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Donc ce ne sera pas tenable pour l'année 2018.

Monsieur Le Maire

On a des annonces de personnes qui nous disent au dernier moment qui vont mettre en place un départ plus rapide que ce qui était prévu. Il peut y avoir une personne qui nous donne une lettre pour partir dans les 6 mois. Cela signifie qu'il y aura 3 mois de moins en charge salariale.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Sur le chapitre 6574, on constate, dans le budget primitif, une forte baisse de près de 20%, 135 000€.

Pour notre part et on trouve regrettable de sanctionner les associations sportives et culturelle.

C'est un choix de gestion de la majorité. Au même titre, je constate qu'au 6532 il y a des frais, même si les sommes ne sont pas identiques, il y a des frais de missions d'élus. Je ne vois pas de baisse. Je vois voté en 2017 : 10 000€, réalisé : 11 125,94€ et on recrédite 10 000€.

Monsieur Le Maire

J'avais demandé à ce qu'on mette 8 000€, on a mis 10 000€. On ne sait jamais.

Dernièrement, Monsieur Papaix, par exemple, est parti 3 jours avec notre chargé de mission sur Lyon. Ce qui n'était pas prévu. Il y a des choses qui se passent par rapport au Centre Ancien où on nous demande de partir. A mon avis, on sera à nettement moins.

Par rapport au 6574, s'il y en a un qui est vraiment désolé d'avoir été obligé de faire appliquer ça et de convaincre les élus de la majorité de baisser, c'est moi. N'oublions pas la baisse drastique que l'on a connu à cause du retrait arbitraire de la Communauté de Communes de 65 000€ l'an dernier. Si, on nous avait enlevé 250 000€, c'est 0 que nous aurions voté en 2018. Vous comprenez bien qu'aujourd'hui sans augmenter les impôts de la ville, on est bien obligé d'aller chercher l'argent quelque part.

Sachez qu'on a baissé les transports scolaires. Il n'y en aura plus l'après-midi parce que ce n'est pas une obligation pour la collectivité et c'était un atout pour la population.

Il y aura un transport le matin. On peut supprimer le matin et c'est ce qu'on fera, d'ailleurs, si on continue à voir nos recettes baisser.

Il est clair que nous n'augmenterons pas les impôts de Lavelanet. Certains élus, de certaines communes, valorisent le fait de dire : " Venez habiter chez nous, les impôts sont moins chers et vous aurez tous les services gratuits à Lavelanet". Imaginez ce qui peut se passer si demain on continue à augmenter les impôts ! Je parle à un élu de Lavelanet qui doit défendre les lavelanédiens au meilleur des cas.

Nous respectons cette règle et j'espère qu'un jour à la Communauté de Communes on fera un étalement qui permettra à tout le monde de payer, à quelque chose près, les mêmes impôts pour avoir les mêmes services. C'est un autre débat, les choses d'aujourd'hui peuvent demain changer. Si on a baissé, c'est parce qu'on a fait un petit peu partout des coupes sombres mais on n'est pas allé au-delà de ce que j'avais dit à toutes les associations puisque nous devons enlever beaucoup plus. D'autant plus que certaines associations ont également arrêté. Ce qui baisse le montant.

Il y a plus de 10 000€ à 12 000€ de subventions qui n'ont pas été renouvelées pour les associations qui ont arrêté ou parce que des choses qui n'ont pas été mises en place.

La baisse est moindre parce que si on était à 150 000€ l'an dernier, la subvention aux associations proprement dite, on était à 147 000€ de dépenses. On a gardé un petit volume de 5 à 6 000€ dans les 135 000€ pour quelques subventions en retard parce qu'il manque des documents à certaines associations et que l'on aura à revaloriser en cours d'année.

La baisse qui avait été annoncée est vraiment minime. Pour être plus complet, nous n'avons pas touché à celles qui ont du personnel et nous n'avons pas touché aux écoles de sport.

Par contre, dans le cadre du fonctionnement, pour certaine association, c'est 50 à 100€ de baisse. Sur la totalité des 110-120 associations qui restent encore. Voilà tout simplement l'explication de cette baisse et on ne peut que le regretter. La vie associative est importante à Lavelanet. Elle est un élément de la vie locale mais tout le monde participe à cet effort.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Dans les recettes, au chapitre 13 : Atténuations de charges.

En 2017, voté 350 000€, réalisé 303 847,69€ et au primitif on prévoit 216 000€.

Au DOB, on avait 280 000€ inscrit. Ce qui fait une différence de 64 000€, les raisons ?

Monsieur CARBONNEL (agent au service comptabilité invité par le maire).

C'est la même réponse que pour les charges de personnel, c'est le personnel sous contrat.

Monsieur Le Maire

Vous savez bien que le gouvernement a appliqué des mesures drastiques qui vont mettre le monde associatif dans de graves difficultés et ce à partir du mois de septembre. J'ai déjà reçu 3 associations qui sont sur le point peut être de fermer parce qu'elles n'auront plus personne pour gérer leurs associations. Cette baisse drastique a été provoquée par le gouvernement. Il n'y a pas que moi qui le dis aujourd'hui. J'ai reçu une lettre du président du CNOSF. Tout le monde se met en ordre de bataille pour monter au créneau de façon à expliquer que cet arrêt brutal de la vie associative et des contrats d'accompagnement pénalisent aujourd'hui la gestion du sport au niveau national. Il y a des contrats, malheureusement, qui auraient pu faire 6 mois, un an de plus que l'on a été obligé d'arrêter et donc ces recettes s'arrêtent automatiquement.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Au 70 : Produits des services : voté 2017 : 285 700€, réalisé 353 623,60€ et au primitif 393 300€.

Même chose au DOB, on avait débattu sur 350 000€.

Monsieur Le Maire

Je pense que c'est la partie cinéma. Le budget primitif que nous faisons est aussi une prévision.

Monsieur CARBONNEL (agent au service comptabilité invité par le maire).

Une prévision qui est quand même calculé.

Monsieur Le Maire

Aujourd'hui, on est à 5 000 entrées de plus que l'an dernier à la même date. Déjà l'an dernier, on était à 75% de plus sur l'année. Cela signifie que cela fonctionne bien. S'il y a des recettes, ça signifie qu'il y a aussi des dépenses.

Monsieur CARBONNEL (agent au service comptabilité invité par le maire).

Il y a aussi la vente du livre.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

En section de fonctionnement, dépense de l'exercice.

On a les chapitres principaux à 77% et sur les recettes de l'exercice, on est à 7 356 153€ pour 100%. La raison du fait que ce ne soit pas en équilibre entre les deux ?

Monsieur CARBONNEL (agent au service comptabilité invité par le maire).

Cela vient du fait qu'il n'y a pas les opérations d'ordre.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

C'est juste parce qu'on n'a pas mis un chapitre dedans.

Monsieur le Maire

Encore une fois, je le précise, s'il y a des choses que vous n'avez pas comprises, vous avez accès direct à la comptabilité.

On a encore travaillé sur des documents pour être au plus près possible de la réalité. Par exemple, on nous a fauché un camion on l'a retrouvé. Si on ne l'avait pas retrouvé il aurait fallu en racheter un autre, Ça n'aurait pas été prévu et l'assurance nous aurait très peu remboursé.

Myriam Léonard

Section Investissement (Cf document)

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Au 2151 réseaux et voirie.

Au réseau de voirie de voirie, c'est 662 000€, alors qu'au DOB on avait discuté d'un prévisionnel à 200 000€.

Didier FABRE

Sur le DOB, il a été omis de mettre la dette 2017 puisque la réalisation de travaux est actuellement en cours. Donc, on a pratiquement rien payé.

Monsieur Le Maire

Il y a un an de décalage qui s'est passé sur cette année. Ce sont des restes à réaliser de 2017 que l'on met maintenant sur 2018. Il y avait la rue Quillé notamment.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Je continue. Merci. Au 2313 : Immos en cours-constructions (p10) il y a un crédit de report de 50 000€ prévus mais au DOB on avait eu 0.

Monsieur Le Maire

Le DOB, c'est un débat, on définit quelle stratégie et quelle politique, on met en place pour l'année en cours. C'est la finalité. C'est le vote du budget qui permet d'être au plus réel de la vérité financière de la structure.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Sur la gendarmerie, vous aviez, au DOB, fait une proposition au budget 2018. On avait parlé d'un emprunt de 3 800 000€, la réalité de ce que vous proposez aujourd'hui c'est un emprunt de 4 501 580€.

Monsieur CARBONNEL (agent au service comptabilité invité par le maire).

Equilibre total de la gendarmerie. L'opération a démarré, il y a plus de 2 ans, et sera financée à 100% par les loyers. On n'a pas à autofinancer cette opération. Vous pouvez venir en comptabilité voir le détail du budget.

Monsieur Le Maire

La bonne nouvelle est que les entreprises ont rendu leurs offres. Elles sont en train d'être étudiées. Nous sommes très heureux parce que nous rentrons bien dans l'enveloppe et nous sommes satisfaits des prix qui ont été proposés. Nous pouvons espérer voir démarrer le projet gendarmerie au niveau des terrassements très certainement pour le mois de juillet. Maintenant, il ne manque plus que la gendarmerie qui doit nous donner l'agrément. Je rencontre le colonel mercredi prochain.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Réseau et voirie: 2151. La proposition est de 1 847 685€

C'est la même chose. Je suppose que les éléments d'information que vous apportez sur les autres lignes. Au DOB, on était plutôt sur 1 686 000€. Cela fait presque 200 000€ d'écart.

Monsieur Le Maire

C'est le projet TEPCV, l'avenue Alsace Lorraine.

J'ose espérer que nous aurons bientôt une bonne nouvelle de la part du Conseil Départemental.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Parcelle sur 2313 : Immos en cours-constructions : en propositions nouv. Crédits : on est à 2 155 447€. Au DOB, on avait parlé 1 660 000€.

Monsieur CARBONNEL (agent au service comptabilité invité par le maire).

C'est un crédit de report de l'Avenue Alsace Lorraine. C'est une affectation comptable différente. En recette, c'est une seule subvention.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Sur l'emprunt, juste une question. L'emprunt est globalisé mais au 1641, au budget primitif 2017, il avait été prévu 2 400 000€, en réalisé 2 471 000€ mais en crédit de report je lis 1 200 000€.

Monsieur CARBONNEL (agent au service comptabilité invité par le maire).

C'est l'emprunt prévu en 2017 et non utilisé. Il reste à réaliser 1 200 000€

Il y a 350 000€ de subventions

Monsieur Le Maire

Oui. Le DOB, nous avons inscrit des choses et nous savons que nous ne les ferons pas. Parfois, pour des problèmes administratifs, on reporte les dossiers. On a déjà retravaillé notre prévision 2025, au moins 10 fois. Aujourd'hui, on est parti pour faire ça mais si on voit qu'on coince quelque part, on décale l'année suivante. C'est pour ça que les 1 200 000€ d'emprunt n'ont pas été utilisés et on les décale cette année.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Les prévisions d'emprunt pour le budget primitif 2018, ils se montent à 7 000 000 €, avec la gendarmerie.

Monsieur Le Maire

La gendarmerie ne commencera que tard

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Dans le débat d'orientation budgétaire, on a eu un tableau sur l'état de la dette de la commune sur 20 ans, 2018 : 6 800 000€, 2019 : 8 500 000€.

Monsieur Le Maire

Hors gendarmerie puisqu'elle dégage une recette qui auto finance l'emprunt.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Oui mais la commune va quand même supportée

Monsieur Le Maire

Elle ne supporte pas financièrement la charge.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Dans cette analyse, la gendarmerie est à part.

Monsieur le Maire

C'est une opération blanche alors que le reste des emprunts comme pour l'avenue Alsace Lorraine il n'y a pas de recettes une fois que l'on aura emprunté.

Monsieur le Maire

Y a-t-il d'autre question en dehors de tous les chiffres ?

Monsieur Jérôme DUROUDIER

D'abord, je voulais remercier l'expertise du service comptable de la mairie de Lavelanet et aussi remarquer la transparence de ce budget. On aimerait voir ce type de présentation budgétaire dans d'autres collectivités, dans d'autres instances. Et surtout dire que derrière ces chiffres, il y a tous les projets sur la base desquels on a été élus c'est-à-dire la gendarmerie et nous ne mettons en place que les projets sur la base desquels les lavelanétiens nous ont élus. Je voulais le remarquer, nous faisons ce qu'on avait dit qu'on ferait.

Monsieur Le Maire

Même certains projets qui n'étaient pas prévus comme le service technique que l'on a décalé dans le temps. C'est un projet qui semblait urgent mais vu la masse de travaux, on décale un petit peu. Il se fera parce que c'est une nécessité au même titre que le pont, le réseau de chaleur. Cela est pour 2020-2021 et cela fait partie de la programmation que l'on s'était fixé.

Concernant l'adoption du budget, qui est contre ? 5 contre. Qui s'abstient ? Merci pour le vote de ce budget qui permettra d'être fier des travaux réalisés dont vous pourrez valoriser votre action Mesdames et Messieurs les élus de la majorité.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (20 voix pour et 5 contre : Monsieur Pinho-Teixeira, Madame Guerrero, Madame Roudiere-Carbonnel, et par procuration Messieurs Antini et Ferrier)

Vote des subventions 2018 aux associations dans lesquelles des élus locaux sont impliqués.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

« L'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget. Toutefois, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, le Conseil Municipal peut décider :

1° - D'individualiser au budget les crédits par bénéficiaire ;

2° - Ou d'établir, dans un état annexé au budget, une liste des bénéficiaires avec, pour chacun d'eux l'objet le montant de la subvention.

L'individualisation des crédits ou la liste établie conformément au 2° vaut décision d'attribution des subventions en cause. »

Préalablement au vote du budget primitif 2018, dans un souci de transparence, Monsieur le Maire propose d'opter pour la seconde disposition.

C'est pourquoi, le budget primitif dans son état intitulé « annexes 4 - B1.7 » comporte la liste des bénéficiaires, l'objet et le montant des subventions allouées par associations.

Cependant, étant donné que des élus municipaux exercent des fonctions au sein d'associations subventionnées, Monsieur le Maire propose, qu'ils s'abstiennent de toute participation au processus d'attribution des subventions aux associations dans lesquelles ils sont impliqués.

Les associations qui s'y rapportent sont les suivantes :

Associations concernées	Montant de la subvention	Nombre de membres présents	Procurations	Nombre de suffrages exprimés	Pour	Contre ou abstention	Elu(s) n'ayant pas pris part au vote
Age d'Oïmes	2 000,00	20	5	24	24	—	Jackie ROY
Ariégeoise des Paralysés de France	46,00	20	5	24	24	—	Raymond LORCA
Association Sportive Région Cathare	1.307,00	20	5	24	24	—	Yvon PAPAIX
Boxe française	950,00	20	5	24	24	—	Yvon PAPAIX
Centre éducation Routière	2.230,00	20	5	24	24	—	Marc SANCHEZ
Clé des Chants	710,00	20	5	24	24	—	Yvon PAPAIX
Comité de jumelage	2.000,00	20	5	22	22	—	Jackie ROY Myriam LEONARD Emilie ALLABERT
Joyeux Troubadour	720,00	20	5	24	24	—	Franek FAREZ
Karting Club du Pays D'Oïmes	1.338,00	20	5	24	23	1 Contre	Marc SANCHEZ

Lavelanet d'hier et d'aujourd'hui	3.600,00	20	5	24	24	-	Franck FAREZ
Stade Lavelanétien Basket Ball	6.429,00	20	5	23	23	-	André CASSAN Béatrice BERTRAND
Stade Lavelanétien Pétanque Club	700,00	20	5	24	24	-	Xavier PINHO-TEIXEIRA
Stade Lavelanétien Rugby	18.506,00	20	5	24	24	-	Xavier PINHO-TEIXEIRA
Sté Philharmonique	1.600,00	20	5	24	24	-	Yvon PAPAIX
TERRES LOINTAINES	160	20	5	24	24	-	Sylvia GUERRERO

Monsieur le Maire précise que les autres subventions inscrites et détaillées dans l'annexe IV - B1.7 du budget primitif 2018, sont votées en même temps que ce dernier, conformément à l'annexe suscitée, remise à chaque conseiller municipal.

Monsieur Le Maire

Où on donne le nom de l'association si quelqu'un est de l'association, il sort.

- CCAS
- Age d'Olmes (sorti de Jacki Roy), Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (24 voix pour).

- AIPD Information prévention drogue
- Amicale Déportés et Internés de France UNADIF
- Amicale des Sapeurs Pompiers
- Ancien Guerillos Espagnols
- Anciens Combattants Afrique du Nord FNACA
- Ariègeois des Paralysés de France (sorti de Mr LORCA) Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (24 voix pour).

- ASJOA
- Ass. Fêtes et loisirs
- Ass. AN Croix de guerre TOE et
- Association de l'ORGUE
- Associatin des retraités MNT--MGPC
- Association des Médailleurs Militaires
- Association Nationale des Anciens Comb. Résistance
- Association sportive Région Cathare (Sorti Y Papaix)
- Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (24 voix pour).

- ATTPO
- Aelanart

- Boxe Française (sorti Y. Papaix) Qui est contre? Qui s'abstient ?

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (24 voix pour).

- Centre éducation Routière (sorti M. Sanchez) Qui est contre? Qui s'abstient ?

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (24 voix pour).

- Clé des Chants (sorti Y. Papaix) Qui est contre? Qui s'abstient ?

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (24 voix pour).

- CLIC Hopital
- Club Bouliste Laveanétien
- Club Gymnique du Pays d'Olmes
- Club photographique du Pays d'Olmes
- Comité du jumelage, (sorti J. Roy, M. Léonard, E. Allabert)

Qui est contre? Qui s'abstient ?

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (22 voix pour).

- Comité des fêtes de Bensa
- Compagnie des Archers d'occitanie
- Coopérative scolaire maternelle des Avelines
- Coopérative scolaire maternelles G SAND
- Coq Lavelanctien
- Croix Rouge
- Française Desentutas
- Ecole de Natation ASRPO
- Ecole George Sand (classe transplantée)
- Ecole Lamartine (classe transplantée)
- Ecole Maternelle G Sand (classe transplantée)
- Estremadura
- Fédération Nationale Déportés Internés Rés. Patri.
- Franco Portugaise
- FSL
- GIP Mission Locale
- Gospel
- Hand Ball Club du Pays d'Olmes
- Joyeux Troubadours (sorti F. Farez) Qui est contre? Qui s'abstient ?

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (24 voix pour).

- Judo Club
- Karaté Club
- Karting Club du Pays d'Olmes (sorti M. Sanchez) Qui est contre? 1 contre.
Qui s'abstient ?

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix pour et 1 contre Monsieur Xavier Pinho-Teixeira).

- La SAUCE du Casino

- Lavelanet d'Hier et d'Aujourd'hui (sorti F Farez) Qui est contre? Qui s'abstient ?
- Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (24 voix pour).**

- Le temps du Jeu
- Majorettes du Pays d'Olmes
- Players
- Pom Mob's Club
- Prévention Routière
- Pupilles des écoles publiques (PEP)
- Rallye Lavelanétien de Chasse
- RAR-ECLAIR
- Remue-Méninges
- Resto du Coeur
- Rugby Féminin du Pays d'Olmes
- Secours Catholique
- Secours Populaire Français
- Ski Club de Pays d'Olmes
- Société Piscicole
- Souvenir Français
- Stade Lavelanétien Basket Ball.(sorti de B. Bertand et de A. Cassan) Qui est contre? Qui s'abstient ?

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix pour)

- Stade Lavelanétien Football
- Stade Lavelanétien Pétanque Club (sorti de X. Teixeira) Qui est contre? Qui s'abstient ?

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (24 voix pour).

- Stade Lavelanétien Rugby (sorti de X. Teixeira) Qui est contre? Qui s'abstient ?

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (24 voix pour).

- Sté de Tir du Pays d'Olmes
- Sté Philharmonie (sorti Y. Papaix) Qui est contre? Qui s'abstient ?

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (24 voix pour).

- Tennis Club
- Terres Lointaines (sorti S. Guerrero) Qui est contre? Qui s'abstient ?

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (24 voix pour).

- Union Fédérale Ariégeoise des ACVG de Lavelanet
- USEP
- Vélo Club du Pays d'Olmes

Monsieur Le Maire

Il reste encore quelques subventions qui devraient être encore revues, nous attendons des documents puisqu'aujourd'hui il nous faut au moins une lettre d'intention. Les critères changeront l'année prochaine de façon à ne pas faire la chasse à tous les dossiers. La lettre d'intention ne suffira pas pour l'année prochaine et on l'expliquera.

Madame Sylvia GUERRERO

Monsieur le maire, je souhaiterais vous poser une question. J'ai regardé très rapidement la liste, il

y a certaines associations qui n'ont pas eu de baisse. A quel titre s'il vous plaît ? Les associations culturelles qui n'ont pas eu de baisse par rapport à 2017.

Monsieur Le Maire

Certaines associations proposent des animations à l'ensemble de la ville et pas seulement à quelques personnes de la ville. Je prends l'exemple de l'association culturelle Lavelanet d'Hier et d'Aujourd'hui où il y a des centaines de spectateurs, où il y a des spectacles qui coûtent chers. Ce n'est pas la mise à disposition d'une cuisine ou de quelques tables qui font la différence. Par contre, ils font venir des spectacles, des costumes, tout un tas de choses qui leur coutent très cher. Donc c'est ce qu'on regarde aussi.

Madame Sylvia GUERRERO

Je voulais une explication.

Monsieur Le Maire

Cela fait partie des critères. Lorsqu'on donne 1500€ voire 2000€ et que l'événement coûte 20 000€. On peut considérer que l'association fait un effort extrêmement important pour aller chercher 18 000€.

Quand ce n'est, uniquement, que pour payer le fonctionnement d'une association qui compte 40 membres et qui n'apporte rien à la collectivité sur l'extérieur. On considère que le budget peut être moindre ou différent.

Madame Sylvia GUERRERO

Vous avez choisi le mauvais exemple puisque cette association a eu justement une baisse.

Monsieur Le Maire

Oui. Il a eu une baisse parce qu'il est élu municipal. Les élus, qui gèrent leur activité, ont une baisse aussi. La prévention routière, je n'en ai pas parlé mais on a supprimé l'emploi. Il y a des efforts à faire. On les fait nous-même.

Monsieur Franck FAREZ

Je vous remercie de lire avec beaucoup d'attention les subventions qui nous sont alloués. C'est aussi l'occasion de vous inviter, nous faisons une représentation au cinéma Le Casino. Je pense que l'association dont vous parlez n'a pas été baissée parce qu'elle a du personnel. C'est pour ça que la subvention n'est pas baissée comme il a été dit en préambule.

Monsieur Le Maire

Oui. Tu fais bien de le dire alors que tu ne bénéficies pas de la subvention personnelle. On essaye de tenir compte du critère d'engagement de la vie associative sur certaines opérations. En tout cas ce que vous faites, c'est très bien.

On va refaire des critères un peu plus adaptés, on y travaille avec les conventions vis à vis de toutes les associations. Il y a encore des associations qui perçoivent des subventions de la ville et qui ne parlent jamais dans leur document de communication de Lavelanet. Même pas le logo. Cela fait partie des critères. Si on n'apparaît pas c'est que l'on ne participe pas. Lavelanet doit apparaître même pour la mise à disposition d'une salle. C'est normal, c'est la réciprocité.

On continue.

Dossier de demande de subvention au titre du programme de Centre bourg engagé par la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée pour le projet de démolition de l'ancienne Maison de retraite.

Didier FABRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la collectivité s'est engagée, d'une part, dans le projet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Centre Bourg et, d'autre part, dans le projet de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) pour conduire une transformation profonde du territoire.

Il rappelle que la commune de Lavelanet, conjointement avec la Communauté des Communes du Pays d'Olmes, ont candidaté à l'Appel à Manifestation d'Intérêt que les Ministres de la Décentralisation et de la Fonction Publique, du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, des Outre-Mer avaient lancé en juin 2014 afin d'impulser une revitalisation des centres-bourgs en déshérence. La commune a été lauréatisée en janvier 2015 et la phase études pré-opérationnelle a classé le secteur Ancienne Maison de retraite comme un élément structurant du centre-ville.

De plus, il rappelle que depuis plusieurs années le territoire a engagé une démarche de prévention et de valorisation des friches industrielles et urbaines. A ce jour, ce sont plusieurs dizaines de milliers de m² de friches industrielles et urbaines qui ont été requalifiées ou détruites. Néanmoins, de nombreuses friches subsistent encore et dans le contexte actuel d'économie foncière préconisée par les lois Grenelle, ce gisement foncier pour l'accueil des entreprises mais aussi pour d'autres usages tant résidentiels que tertiaires, culturels, etc., ne peut être ignoré. Elles constituent de formidables opportunités de recomposer le tissu urbain de la ville pour une meilleure attractivité dans un souci de développement durable.

Puis, il indique que la commune a été lauréatisée en janvier 2016 comme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) dont les objectifs de ce projet sont d'atténuer les effets du changement climatique, d'encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et de faciliter l'implantation de filières vertes. Ce projet s'appuie sur 9 actions qui permettront la transition écologique du territoire. L'objectif primordial est de faciliter les mobilités douces grâce à la continuité de la voie verte et aux actions visant à pacifier la rencontre piéton-voiture, de réintroduire l'eau dans les espaces collectifs de vie et d'effacer les friches en préservant la qualité de l'air et des paysages.

Ainsi le projet mentionné susdit « Maison de retraite » s'inscrit dans la volonté profonde de modifier la ville, mais également dans un projet de territoire de cohérence stratégique. Le projet de réaménagement du complexe immobilier Ancienne Maison de retraite constitue l'axe reliant le projet AMI Centre bourg à travers la mise en œuvre d'une restructuration urbaine et globale.

Monsieur le maire propose de déposer un dossier de demande de subvention pour l'année 2018, au titre du Contrat Régional Unique – Région Occitanie Pyrénées Méditerranée dans le cadre du programme candidature Bourg Centre.

Le montant total des travaux s'élève pour la ville de Lavelanet à hauteur de 948.333 € HT.

Le nouveau plan de financement pourrait se présenter comme suit :

Descriptif des dépenses	Montant en Euros	%
Etudes et travaux	948.333 €	–
Partenaires financeurs	Montant en Euros	%
Conseil Départemental Ariège (subvention notifiée)	237.500 €	25 %
Etat (FSIL 2017 subvention notifiée)	130.000 €	14 %
Etat (DETR 2017 subvention notifiée)	170.000 €	17 %
Région Occitanie Pyrénées Méditerranée (Dossier 2018 - 1 ^{er} tranche)	110.582 €	12 %
Région Occitanie Pyrénées Méditerranée (Dossier 2019 - 2 ^{ème} tranche)	110.582 €	12 %
Total des partenaires financeurs	758.664 €	80 %
Autofinancement	189.669 €	20 %
Total (HT)	948.333 €	100,00%

Puis, il demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

Monsieur Le Maire

La région est très en retard puisque les fusions ne lui ont pas permis de pouvoir définir tous les critères qu'ils avaient sur les nouvelles applications, les changements de compétences. Des questions concernant cette démolition qui est en cours puisqu'il ne manque plus qu'un étage à désamianter et ils auraient dû commencer la démolition mais il faut que tout soit désamianté. Les premières démolitions seront les 3 maisons de l'Avenue Alsace Lorraine.

Des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés. (25 voix pour).

Dossier de demande de subvention au Contrat Régional Unique pour les acquisitions et les travaux de démolitions de l'ilot Sécoutous – Partie 2.

Je rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la collectivité s'est engagée d'une part dans le projet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Centre Bourg et d'autre part dans le projet de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte. J'indique que les deux projets susdits doivent conduire le Pays d'Olmes dans une reconversion profonde de son territoire.

Dans un premier temps, je rappelle que la Commune de Lavelanet conjointement avec la Communauté des Communes du Pays d'Olmes ont candidaté à l'Appel à Manifestation d'Intérêt que les Ministres de la Décentralisation et de la Fonction Publique, du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, des Outres-Mer avaient lancé en juin 2014 afin d'impulser une revitalisation des centres-bourgs en déshérence. Ce dossier s'est appuyé sur l'étude reconquête du

centre ancien réalisé en janvier 2014. La commune a été lauréatisée en janvier 2015 et la phase études pré-opérationnelle a fait l'objet d'un rendu en avril 2016. Ainsi, le secteur Sécoustous est apparu comme un élément structurant du centre-ville.

De plus, je rappelle que depuis plusieurs années, le territoire a engagé une démarche de prévention et de valorisation des friches industrielles et urbaines. A ce jour, ce sont plusieurs dizaines de milliers de m² de friches industrielles et urbaines qui ont été requalifiées ou détruites. Néanmoins, de nombreuses friches subsistent encore et dans le contexte actuel d'économie foncière préconisée par les lois Grenelle, ce gisement foncier pour l'accueil des entreprises mais aussi pour d'autres usages tant résidentiels que tertiaires, culturels, etc., ne peut être ignoré. Elles constituent de formidable opportunité de recomposer le tissu urbain de la ville pour une meilleure attractivité dans un souci de développement durable.

Dans un deuxième temps, j'indique que la commune a été lauréatisée en janvier 2016 comme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » dont les objectifs de ce projet sont d'atténuer les effets du changement climatique, d'encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et de faciliter l'implantation de filières vertes.

Ce projet s'appuie sur 9 actions qui permettront la transition écologique du territoire. L'objectif primordial est de faciliter les mobilités douces grâce à la continuité de la voie verte et aux actions visant à pacifier la rencontre piéton-voiture, de réintroduire l'eau dans les espaces collectifs de vie et d'effacer les friches en préservant la qualité de l'air et des paysages. Ainsi, le secteur de l'Avenue Alsace Lorraine est un axe stratégique pour intensifier la liaison voie verte – centre bourg.

Ainsi ses projets s'inscrivent dans la volonté profonde de modifier la ville, mais également dans un projet de territoire de cohérence stratégique. En effet, le projet de réaménagement du secteur Sécoustous constitue la future centralité de la ville et l'axe reliant le projet AMI Centre bourg et le projet TEPCV à travers la mise en œuvre d'une restructuration urbaine et globale.

L'aménagement du secteur Sécoustous est une partie structurante du devenir de la ville et dont il y a lieu de modifier sa fonction urbaine (cf annexe 1 : projet secteur Sécoustous). Le projet de démolition de l'îlot Sécoustous est divisé en deux secteurs : partie en bleu et partie en rouge. La 1^{ère} partie de l'îlot (en couleur bleu) a fait l'objet d'un dossier de demande de subventions au titre du dispositif RHI THIRORI. La deuxième partie de l'îlot (en couleur rouge) fait l'objet de la présente délibération.

Après l'acquisition des bâtiments de la deuxième partie secteur bleu, la collectivité procédera à leurs démolitions. Pour finir, des aménagements urbains viendront mettre en valeur cette structuration urbaine.

Le montant total des travaux s'élève pour la ville de Lavelanet à hauteur de 102 000 € HT.
Je présente le programme financier du dossier :

Description des dépenses	Montant HT en euros
Acquisitions	420 000 €
Etudes / travaux démolitions	250 000 €
Total du projet	670 000 €

Financement partie acquisitions		
Partenaires financeurs	Montant en Euros	%
Conseil Départemental Ariège - CRU Montagnes Ariégeoises	84 000 €	20 %
Etat – FNADT (subvention notifiée)	252 000 €	60 %
Total « Partenaires »	336 000 €	80 %
Autofinancement	84 000 €	20 %
TOTAL	420 000 €	100 %

Financement partie études / travaux		
Partenaires financeurs	Montant en Euros	%
Conseil Départemental Ariège - CRU Montagnes Ariégeoises	50 000 €	20 %
Conseil Régional Occitanie - CRU Montagnes Ariégeoises (Dossier 2018)	102 000 €	40 %
Etat – FNADT (subvention notifiée)	48 000 €	19 %
Total « Partenaires »	200 000 €	80 %
Autofinancement	50 000 €	20 %
TOTAL	250 000 €	100 %

Par conséquent, je demande au conseil de se prononcer.

Monsieur Le Maire

Ce projet démarrera lorsque la démolition de la maison de retraite sera achevée.

Y a-t-il des questions sur cette partie ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette partie-là.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (25 voix pour).

DETR 2018 – Modification du plan de financement – Opération « Travaux de voirie – Programme 2018 ».

Didier FABRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que deux plans de financement ont été arrêtés en séances du conseil municipal du 05 février 2018 et du 26 mars 2018. Les services préfectoraux ne retiennent pas l'intégralité de l'enveloppe financière comme base éligible. En effet, ils considèrent que les travaux relatifs au Chemin du Prats del Gabre pour un montant de 11.180,00€ HT ne peuvent être retenus au motif que les chemins ruraux ne figurent pas dans le tableau de classement de la voirie communale. En outre, les services de l'Etat ne souhaitent pas non plus retenir plusieurs aménagements pour un montant global de 46.561 € (rue René Cassin pour 24.521,00€ HT, parking cité Jacquard pour 12.250,00 HT, parking avenue du Docteur Bernadac pour 9.790,00€ HT) en absence de plans d'aménagement.

Il convient donc de modifier le plan de financement prévisionnel comme suit :

<u>PROJET VOIRIE 2018</u>	<u>MONTANT H.T.</u> <u>PLAFOND</u>	<u>POURCENTAGE</u>
Etat (DETR 2018)	30.500,00	27,00
Autofinancement	82.492,00	73,00
TOTAL HT	112.992,00	100,00

Sur cette base financière, une subvention au titre de la DETR 2018 sera sollicitée pour le montant sus-indiqué auprès de l'Etat.

Par contre dernièrement, on a eu une 2ème lettre de la Sous-Préfecture qui nous disait qu'on ne pouvait avoir que 66 800€ pour la subvention DETR. Donc suite à ça, nous avons fait une lettre à la Préfecture en demandant pourquoi certains travaux comme le parking de Jacquard, le parking Bernadac, la rue Cassin n'étaient pas en compte. Il y aura sans doute une demande de subvention complémentaire quand on aura la réponse de la Préfectures.

Monsieur Le Maire

On pourrait nous poser la question suivante pourquoi on ne l'a pas lancé en même temps que la Communauté de Communes. Il faut savoir que j'étais à la commission et j'ai défendu l'intérêt de la Communauté de Communes. La CCPO peut recevoir entre 30 et 50% de DETR. Il sera retenu 45%. Si nous avions mis nos travaux à l'intérieur, cela aurait baissé d'autant puisque le plafond est de 350 000€ de subventions. Il faut que les élus des petites communes comprennent que si vous déposez un dossier à 700 000€ vous pouvez avoir 50% c'est-à-dire 350 000€. Cependant, plus le montant est élevé, plus la part des petites communes est faible. Finalement, c'est une bonne chose que nous ne soyons pas dans cette demande. J'ai défendu le dossier parce que sinon tout le monde passait à 30%. Nous avons, avec la commune de Tarascon, obtenu gain de cause pour passer à 50%. Les petites communes, aujourd'hui, peuvent dire merci, d'une part parce qu'on n'a pas mis notre budget dedans et d'autre part parce qu'on a pu défendre le projet de l'ensemble des Communautés de Communes. Ceci, je le dis parce que c'est quand même important. Je montre bien que je ne suis pas contre les petites communes de la Communauté des Communes du

Pays d'Olmes. C'est dommage que monsieur le Président n'ait pas été à une réunion aussi importante. C'est sur la distribution des fonds allant au-delà de 100 000€ de financements. Je me suis permis de le faire sous couvert de Madame la Préfète et de Monsieur le Sous-Préfet. L'année prochaine, je pense que le montant sera de 30 %. Nous ne nous pénalisons pas puisque nous avons 27%. L'année dernière, on avait fait un projet de 700 000€, ce qui voulait dire que l'on prenait l'enveloppe de pratiquement toutes petites communes et puisque 30 % de cette somme de 700 000€, c'est pas mal mais pour 350 000€ il serait resté 140 000€ pour toutes les autres communes. Je ne vois pas pourquoi notre voirie n'est pas la même que celles des petites communes. Je serai à la réunion et je dirais ce qu'il faut avec force et vigueur. Je pense que l'équité, elle est valable pour tout le monde et il n'est pas question que l'on nous retire 100 000€. Aujourd'hui, la bonne nouvelle c'est qu'au niveau du FDAL, on nous finance de façon relativement importante sur les travaux de voirie, nous ne l'attendions pas mais cela ne compense pas le reste. Il y aura un autre projet, j'espère pour faire le complément de ce qui avait été demandé la première fois. Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient. Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés. (25 voix pour).

FDAL 2018 – Modification du plan de financement – Opération « Travaux de voirie – Programme 2018 ».

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que deux plans de financement ont été arrêtés en séances du conseil municipal du 05 février 2018 et du 26 mars 2018. En accord avec les services du Conseil départemental, il a été convenu d'établir un phasage de l'opération en deux tranches et de solliciter pour chacune de ces tranches une subvention au titre du FDAL 2018.

Il convient donc de modifier le plan de financement prévisionnel comme suit :

<u>PROJET VOIRIE 2018</u>	<u>MONTANT H.T. DES TRAVAUX</u>	<u>MONTANT DE L'AIDE</u>	<u>%</u>	<u>AUTOFIN^T</u>	<u>%</u>
TRANCHE 1	85.039,00	25.000,00	29,40	60.039,00	70,60
TRANCHE 2	85.694,00	25.000,00	29,20	60.694,00	70,80
TOTAL HT	170.733,00	50.000,00	29,30	120.733,00	70,70

Sur cette base financière, deux subventions au titre du FDAL 2018 seront sollicitées pour les montants sus-indiqués auprès du Conseil départemental.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré à LAVELANET, les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents. Pour expédition certifiée conforme.

Ce n'est pas la même délibération puisqu'on était parti sur 25 000 € mais c'est 25 000€ global. Le montant du FDAL, c'est un montant qui est figé donc pour l'ensemble des communes du Pays d'Olmes, c'est environ 167 000€. S'il y a 1 million de travaux c'est 167 000€ à répartir sur 5 millions etc....Il se trouve qu'aujourd'hui toutes les demandes à part la nôtre, n'a pas abouti correctement dans la mesure où les budgets que l'on demande sont plus importants que les autres. Toutes les petites communes en ont eu, quasiment, ce qu'elles ont demandé parce qu'il y a eu un effort de fait par le Président du Conseil Départemental pour remettre un petit peu d'argent et d'enlever là où ça gênait.

En ce qui nous concerne, ce sera notifié plus tard mais on le garde comme ça. On a fait cette demande et c'est sur cette base qu'il y a à peine 25 000€ montant de l'aide sur la tranche 1 et la tranche 2, nous aurons 32 000€. On attend que ce soit validé pour tout le monde. Aujourd'hui, on demande d'approuver le plan de financement à 25 000€.

Le FDAL c'est le Fond Départemental d'Action Locale.

Mais le budget n'est pas extensible malheureusement puisqu'on ne doit pas dépasser le budget de l'an dernier sous peine d'être pénalisé puisqu'on sera pénalisé de l'ordre de 1 600 000€ cette année au niveau du Conseil Départemental. Sans augmenter le budget, les charges augmentent naturellement, on dépasse d'ores et déjà. On fait très attention de ne pas être pénalisé.

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (25 voix pour).

Jackie Roy

Révision de la participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, année scolaire 2018/2019.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante le projet d'étude du coût par élève des enfants venant des communes voisines et fréquentant les écoles maternelles et élémentaires de Lavelanet. Il rappelle que la commune de Lavelanet demande à ces communes une participation inférieure au coût réel par enfant soit :

	<u>Enfant de maternelle</u>	<u>Enfant d'élémentaire</u>
- <u>Coût réel</u> année 2016 supporté par la commune de Lavelanet :	2063	621
- Participation demandée aux communes :	992	538

Pour l'année 2017, le coût réel supporté par la commune a été de :

- 1145 euros pour un enfant de maternelle
- 621 euros pour un enfant d'élémentaire.

Pour la rentrée scolaire 2018/2019, Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante de réactualiser la participation des communes, soit :

- 1259,50 euros pour un enfant de maternelle,

- 621 euros pour un enfant d'élémentaire,

Puis il leur demande de bien vouloir se prononcer.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions ? Monsieur Teixeira.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Peut-on connaître la raison de ces écarts d'une année sur l'autre ?

Monsieur Le Maire

Jusqu'à présent, on ne tenait pas compte de l'augmentation des charges que nous avons. Aujourd'hui, on est obligé, les budgets baissent, on est obligé d'actualiser. Les budgets que l'on demande aux autres collectivités correspondent à ce que nous payons et à ce que nous coûtent les services. La réalité, si on devait faire payer l'extérieur, c'est 1 900€. On a toujours joué le jeu de prendre les enfants de l'extérieur mais il faut que les communes participent à l'effort qui est demandé. Au niveau de l'Enfance Jeunesse, on maintient une qualité de service. Dans beaucoup de commune ce n'est pratiquement que de l'accueil. Ici, les enfants peuvent encore partir en vacances, on est en train de regarder pour les bus. C'est un budget que l'on met mais si on continue à nous ponctionner de cette façon. On a le même rythme de prestations qu'il y a 25 ans en arrière, le budget reste soutenu.

D'autres questions ?

Madame Emile ALLABERT

Cela concerne combien d'enfants, qui viennent de l'extérieur ?

Jackie Roy

Une vingtaine d'enfants. C'est aussi pour cette raison que l'on n'a pas trop bougé la participation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (25 voix pour).

Urbanisme-cadastre.

Achat de 3 maisons qui se touchent puisque c'est le 2ème ilot qui est dans le cadre de la démolition et les financements on les a voté tout à l'heure.

Achat à Monsieur GERARD Gaël d'un immeuble situé 15 rue Frédéric Soulié

Monsieur Yvon PAPAIX

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la collectivité a été retenue à titre expérimental dans le cadre de l'AMI Centre Bourg pour revitaliser son centre-ville.

D'après l'étude « Reconquête du Centre Ancien » réalisée et rendue fin 2014 par le Cabinet AARP il apparaît la volonté politique de revitaliser le centre ancien, grâce à des projets de restructuration urbaine, d'embellissements paysagers et urbains.

L'îlot Place Henri Portet / rue Frédéric Soulié a été repéré comme îlot « très sensible » de par l'insalubrité des bâtiments jouxtant la Place et stratégique pour le projet urbain.

La parcelle cadastrée section C n° 411, située 15 rue Frédéric Soulié, propriété de Monsieur GERARD Gaël, fait partie de cet îlot sensible (cf plan ci-joint). Cet immeuble occupe un emplacement stratégique dans le cadre du projet de « Reconquête du Centre Ancien », car situé dans le premier îlot à démolir.

Après négociation, Monsieur GERARD Gaël accepte de vendre à la commune son immeuble situé 15 rue Frédéric Soulié au prix de 35.000 €.

Monsieur le Maire propose d'acheter cet immeuble situé 15 rue Frédéric Soulié, propriété de Monsieur GERARD Gaël, au prix de 35.000 €, en vue de sa démolition. Puis, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'achat de cet immeuble dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Monsieur Le Maire

C'est à la suite du Paquito, de la maison Lavilla que l'on a déjà acheté et de la petite maison qui nous appartient. C'est les 3 maisons qui suivent. En sachant, que la 4ème de Monsieur Novès on est en train de négocier. On s'entend sur un prix mais on attend d'avoir confirmation du financement pour cette maison. La maison qui est après, nous appartient aussi. Cela pourrait nous permettre de toutes les faire disparaître.

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5 abstentions 20 pour.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (20 voix pour et 5 abstentions : Monsieur Pinho-Teixeira, Madame Guerrero, Madame Roudiere-Carbonnel et par procuration Messieurs Antini et Ferrier)

Achat à Madame et Monsieur GILBERT Roland d'un immeuble situé 13 rue Frédéric Soulié

Monsieur Yvon PAPAIX

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la collectivité a été retenue à titre expérimental dans le cadre de l'AMI Centre Bourg pour revitaliser son centre-ville.

D'après l'étude « Reconquête du Centre Ancien » réalisée et rendue fin 2014 par le Cabinet AARP il apparaît la volonté politique de revitaliser le centre ancien, grâce à des projets de restructuration urbaine, d'embellissements paysagers et urbains.

L'îlot Place Henri Portet / rue Frédéric Soulié a été repéré comme îlot « très sensible » de par l'insalubrité des bâtiments jouxtant la Place et stratégique pour le projet urbain.

La parcelle cadastrée section C n° 410, située 13 rue Frédéric Soulié, propriété de Madame et Monsieur GILBERT Roland, fait partie de cet îlot sensible (cf plan ci-joint). Cet immeuble occupe un emplacement stratégique dans le cadre du projet de « Reconquête du Centre Ancien », car situé dans le premier îlot à démolir.

Après négociation, Madame et Monsieur GILBERT Roland acceptent de vendre à la commune son immeuble situé 13 rue Frédéric Soulié au prix de 42.500 €.

Monsieur le Maire propose d'acheter cet immeuble situé 13 rue Frédéric Soulié, propriété de Madame et Monsieur GILBERT Roland, au prix de 42.500 €, en vue de sa démolition.

Puis, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'achat de cet immeuble dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Monsieur Le Maire

Des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (20 voix pour et 5 abstentions : Monsieur Pinho-Teixeira, Madame Guerrero, Madame Roudiere-Carbonnel et par procuration Messieurs Antini et Ferrier)

Achat à Monsieur MORA Manuel et Madame MORA Danièle d'un immeuble situé 11 rue Frédéric Soulié

Monsieur Yvon PAPAIX

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la collectivité a été retenue à titre expérimental dans le cadre de l'AMI Centre Bourg pour revitaliser son centre-ville.

D'après l'étude « Reconquête du Centre Ancien » réalisée et rendue fin 2014 par le Cabinet AARP il apparaît la volonté politique de revitaliser le centre ancien, grâce à des projets de restructuration urbaine, d'embellissements paysagers et urbains.

L'îlot Place Henri Portet / rue Frédéric Soulié a été repéré comme îlot « très sensible » de par l'insalubrité des bâtiments jouxtant la Place et stratégique pour le projet urbain.

La parcelle cadastrée section C n° 409, située 11 rue Frédéric Soulié, propriété de Monsieur MORA Manuel et MORA Danièle, fait partie de cet îlot sensible (cf plan ci-joint). Cet immeuble, qui est composé de six logements locatifs et d'une dépendance, occupe un emplacement stratégique dans le cadre du projet de « Reconquête du Centre Ancien », car situé dans le premier îlot à démolir.

Dans son avis en date du 09 décembre 2016 les services des domaines ont évalué ce bien à 97.500€ HT.

Après négociation, Monsieur MORA Manuel accepte de vendre à la commune son immeuble situé 11 rue Frédéric Soulié au prix de 110.000 €.

Monsieur le Maire propose d'acheter cet immeuble situé 11 rue Frédéric Soulié, propriété de Monsieur MORA Manuel et Madame MORA Danièle, au prix de 110.000 €, en vue de sa démolition.

Puis, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'achat de cet immeuble dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Monsieur Le Maire

Ces maisons représentaient un coût réel de location puisque des gens habités dedans. On apporte à ces gens-là des conditions de vie meilleure que ceux qu'ils avaient.

Monsieur Yvon PAPAIX

Monsieur et Madame GILBERT, la condition pour la vente était qu'ils puissent retrouver un logement ici à Lavelanet et à proximité de cette habitation.

Monsieur Le Maire

C'est vrai qu'ils y trouvent une amélioration. C'est une rue qui est quand même fermée, d'un côté elle est étroite, elle est sombre donc je pense que les autres maisons de l'autre côté vont retrouver une certaine oxygénation qui va permettre de faire quelque chose de bien.

Des personnes ont achetées 2 maisons côte à côte pour les retaper et faire des logements. Ce qui est relativement intéressant.

C'est une bonne opération puisque ça mettra de la qualité.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (20 voix pour et 5 abstentions : Monsieur Pinho-Teixeira, Madame Guerrero, Madame Roudiere-Carbonnel et par procuration Messieurs Antini et Ferrier)

Mise à jour sa gestion du personnel

Myriam Léonard

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un mouvement concernant la gestion du personnel communal.

PERSONNEL TITULAIRE :

- Création d'un poste relevant du grade d'Ingénieur, à temps complet, dans le cadre de la pérennisation d'un poste d'agent contractuel dont la convention avec l'Etat (FNADT) prend fin au 30/06/2018.

C'est une personne dont nous avons besoin et qui s'occupe du Centre Bourg.

Monsieur Le Maire

Il ne s'occupe pas que de ça puisqu'il est obligé de remplacer notre grand technicien, qui depuis maintenant plusieurs mois, n'est plus à son poste et malheureusement aura des difficultés pour le reprendre. On a besoin d'avoir des gens de compétence pour mener à bien le projet. En sachant que vendredi, nous sommes partis à Paris dans le cadre de l'AMI Centre bourg « des Sites et Cités remarquables ». J'ai pu rencontrer monsieur Martin Malvy qui viendra à Lavelanet le jour de l'inauguration de l'avenue Alsace Lorraine. Nous sommes partis pour faire en sorte que toutes les villes Centre Bourg, puisque nous faisons partie des 4 villes expérimentales, puissent avoir 3 ans de plus de financements de l'ingénierie de nos chargés de mission. Je suis allé pour cela à l'Assemblée Nationale. J'espère que nous serons entendus car cela serait un avantage. Le contrat

du chargé de mission se termine maintenant et on ne peut pas passer 6 mois sans lui alors que les travaux ont commencé.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (20 voix pour et 5 abstentions : Monsieur Pinho-Teixeira, Madame Guerrero, Madame Roudiere-Carbonnel, et par procuration Messieurs Antini et Ferrier)

Avant de clôturer je suspends la parole, je donne la parole au public.

Je vous dis à jeudi pour l'élection des nouveaux membres du conseil communautaire mais avec des membres de Lavelanet.

Merci à tout le monde et bonne fin de soirée.

Séance clôturée à 19h30.

